



Commission du Tourisme - Commune de Venthône

3973 Venthône
Tel. 0041 +27 455 76 33
Fax 0041 +27 456 30 92
Banque Raiffeisen Miège
CCP 19-6130-7 – cpte n°23218.02
www.venthone.ch

Information
Aux propriétaires et locataires
De la commune de Venthône

Venthône, le 29 janvier 2008

Concerne : nouvelles taxes de séjour et forfait en vigueur depuis le 01.11.2007

Chers Propriétaires,

Nous avons l'avantage de vous informer que la Société de développement de Sierre, Salgesch et environs, dont nous faisons partie a demandé au Service de l'économie de l'Etat du Valais, l'autorisation d'augmenter les taxes de séjour et les forfaits.

Cette autorisation a été avalisée par l'Etat du Valais le 11 juin 2007 et est entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2007.

Nous vous soumettons ci-dessous les nouvelles taxes dès 2008 :

- taxe de séjour	Fr.	1.80 par nuit et par adulte (au lieu de Fr. 1.30)
	Fr.	0.90 par nuit et par enfant (au lieu de Fr. 0.65)
- taxe d'hébergement	Fr.	0.50 par adulte (pas de changement)
	Fr.	0.25 par enfant (pas de changement)
- forfait	Fr.	54.— par adulte (au lieu de Fr. 39.—)
	Fr.	27.— par enfant (au lieu de Fr. 19.50)

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous présentons, Chers Propriétaires, nos meilleures salutations.

Commission du Tourisme